

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



**AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS**
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 211/2024

A LA SOCIETE AFRI FOOD SARLU.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 010/PNC/CGPMP/SRTPERM/2023, conclu avec la Police Nationale Congolaise, pour un montant total hors taxe de francs congolais un milliard deux cent septante-huit millions trois cent quatre mille trois cent septante-sept, quarante-deux centime (CDF 1 278 304 377,42) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais huit millions neuf cent quarante-huit mille cent trente, soixante-cinq centimes (CDF 8 948 130,65), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 17/10/2024.

Directeur Administratif et Financier



M. Claude KAYENDE MRAY
Directeur Général